COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 5 Mai (05/05/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, Adjoints, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Adjoints,

M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Pierre FONTANIE), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), M. Mathieu RICHARD (représenté par Monsieur Laurent TAMIETTI), M. Aïzen ABOUA (représenté par Madame Eliette DELMAS), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Gérard VALLES (représenté par Mme Christine FANFELLE), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES:

M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

M. Michel PIRAME, Conseiller Municipal.

Monsieur Daniel CALVI est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Michel HENRYOT, Maire, quitte la séance.

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE LE: 1 2 MAI 2015 CASTELSARRASIN - 82

03-05 Mai 2015

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET LOTISSEMENT BELLE ILE

Rapporteur: Mme HEMERY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Christine HEMERY, délibérant sur le compte de gestion et sur le Compte Administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Le Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des détails de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, lequel

peut se résumer ainsi :

COMPT	E ADMINISTRATIF 2014	LOTISSEMENT	BELLE ILE	
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1		-	132 498,73	-
Opérations de l'exercice				
Résultats de l'exercice	_	-		-
Résultats de clôture	-	-	132 498,73	-
Restes à réaliser	() 4)	-	-	() — :
RESULTATS CUMULES	-	14	132 498,73	н

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 25 voix pour et 5 abstentions (Mmes DULAC, FANFELLE ; MM. BOUSQUET,
CHARLES, VALLES)

- CONSTATE les résultats des différentes sections budgétaires,
- **DECIDE** d'annuler les crédits non consommés et non reportés,
- APPROUVE le Compte de Gestion 2014 du receveur municipal,
- ADOPTE le Compte Administratif 2014.



Pour copie conforme

Moissac le 7 mai 2015

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :